



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

HUNTER



RÈGLEMENT

épreuves jeunes chevaux & poneys

2026

Avec rectificatifs applicables au 1^{er} janvier 2026



Société Hippique Française
MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu
☎ 01 53 59 31 31
📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU



Table des matières

1	CONDITIONS D'ORGANISATION	3
1.1	OFFICIELS DE COMPETITION	3
1.1.1	Niveau requis	3
1.1.2	Ethique et déontologie	3
2	EPREUVES	4
2.1	NOMBRE DE JEUNES CHEVAUX PAR CAVALIER EN EPREUVES REGIONALES	4
2.2	PROCEDURES DE CHANGEMENT D'EPREUVES VERS UN NIVEAU INFERIEUR	4
2.3	STATUT DEROGATOIRE DE GAINS QUALIFICATIFS POUR LES FINALES DE CSO CYCLE CLASSIQUE, CSO CYCLE LIBRE ET CSO CYCLE CLASSIQUE JEUNES PONEYS	4
3	CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
3.1	PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX	5
3.1.1	Conditions d'accès	5
3.1.2	Epreuves autorisées	5
3.2	PARTICIPATION DES CAVALIERS	5
3.2.1	Conditions d'accès et participation	5
3.2.2	Tenue et protection	5
3.3	HARNACHEMENT, EMBOUCHURES ET AIDES DU CAVALIER	6
3.3.1	Embouchures et muserolles	6
3.3.2	Enrênements	7
3.3.3	Protections	7
3.3.4	Masques et Bonnets	7
4	DEROULEMENT	8
4.1	EPREUVES REGIONALES	8
4.1.1	Déroulement	8
4.1.2	Concours Label	8
4.1.3	Primes	8
4.1.4	Points	8
4.2	FINALE JEUNES CHEVAUX	9
4.2.1	Qualification	9
4.2.2	Déroulement	9
4.2.3	Championnat Style jeunes chevaux - Hunter	9
4.3	FINALE JEUNES PONEYS	10
4.3.1	Qualification	10
4.3.2	Déroulement	10
4.3.3	Championnat Style jeunes poneys - Hunter	10
4.4	DOTATIONS	10
5	NORMES TECHNIQUES	11
5.1	DEFINITION	11
5.2	EXECUTION, JUGEMENT ET NOTATION	11
5.2.1	Note Parcours	11
5.2.2	Note du cheval	12
5.3	PARCOURS ET OBSTACLES	12
5.3.1	Tables des côtes et des distances	13
5.3.2	Parcours type	13
5.3.3	Obstacles types	14



1 CONDITIONS D'ORGANISATION

Les conditions d'organisation et de gestion sont spécifiées au règlement général de la SHF et dans le cahier des charges organisateur de la discipline.

1.1 Officiels de compétition

1.1.1 Niveau requis

Le Président de jury des épreuves Style jeunes chevaux/poneys - Hunter doit être habilité par la S.H.F. ou être juge Hunter National.

Il peut avoir pour assesseur un juge également de niveau National de la F.F.E. ou habilité par la S.H.F.

Le Chef de piste des épreuves Style jeunes chevaux/poneys - Hunter doit être habilité par la S.H.F. ou être Chef de piste Hunter National.

1.1.2 Ethique et déontologie

Un membre du jury ne peut en aucun faire partie des concurrents de l'épreuve qu'il juge. En revanche, le chef de piste peut être cavalier d'une épreuve.



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU

f • @ • 📺 • in

2.1 Nombre de jeunes chevaux par cavalier en épreuves régionales

Un cavalier est autorisé à monter 6 équidés (chevaux/poneys) par épreuve régionale. Cette limitation ne s'applique pas à la Finale nationale.

2.2 Procédures de changement d'épreuves vers un niveau inférieur

La possibilité est offerte au cavalier de faire partir dans une épreuve de niveau inférieur un cheval/poney initialement engagé dans une épreuve sans que cela n'entraîne de modification sur les droits d'engagement qui restent acquis.

- Un cheval/poney peut changer d'épreuve sans frais supplémentaire lorsque le changement est effectué d'une classe d'âge supérieure vers une classe d'âge de niveau inférieur.

Exemple 1 : un cheval/poney engagé en Style 5 ans peut passer sans frais en Style 4 ans.

Le montant de l'engagement reste celui de l'épreuve initialement engagée.

Ce changement d'épreuve s'effectue sur FFE Compet jusqu'à la veille de l'épreuve à 19h au plus tard.

Le sur-classement d'un cheval/poney dans une classe d'âge supérieure à la sienne n'est pas autorisé.

2.3 Statut dérogatoire de gains qualificatifs pour les Finales de CSO Cycle Classique, CSO Cycle Libre et CSO Cycle Classique Jeunes Poneys

Un statut dérogatoire des chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter est accordé pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des points de qualification pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- **CSO Classique Chevaux :**
 - 1ère prime de Hunter : le nombre de points correspond à une prime de CSO Cycle Classique
- **CSO Cycle Classique Poneys :**
 - 1 prime (1^{ère} ou 2^{ème}) de Hunter (épreuves chevaux et poneys) : nombre de points correspond à une prime de CSO Cycle Jeunes Poneys
- **CSO Cycle Libre :**
 - Aucune prime de Hunter n'est prise en compte pour la qualification à la Finale CSO Cycle Libre.

→ Le nombre de primes maximum pris en compte dans la qualification en CSO Cycle Classique est une première prime et **en CSO Poneys une seule prime (1^{ère} ou 2^{ème} prime).**



3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Participation des Jeunes Chevaux

3.1.1 Conditions d'accès

Tout cheval/poney répondant aux conditions des chapitres 3.1 et 3.2.3 du Règlement Général peut participer aux épreuves régionales de Style jeunes chevaux/poneys - Hunter.

Un cheval/poney de 5 ans n'ayant jamais participé à une épreuve de Hunter dans son année de 4 ans peut concourir jusqu'au 1er juin des épreuves Style jeunes chevaux/poneys - Hunter de 4 ans.

Un cheval/poney de 6 ans n'ayant jamais participé à une épreuve Style jeunes chevaux - Hunter dans son année de 4 et/ou 5 ans peut concourir jusqu'au 1er juin les épreuves Style jeunes chevaux/poneys - Hunter de 5 ans.

Le sur-classement d'un cheval/poney dans la classe d'âge supérieure à la sienne n'est pas autorisé.

Les primes obtenues dans une catégorie d'âge inférieure à l'âge du cheval ne compteront pas pour la qualification à la Finale nationale.

Pour accéder à la Finale nationale, un jeune cheval/poney devra avoir rempli les conditions de qualification détaillées à l'art. 4.2.1.

3.1.2 Epreuves autorisées

3.1.1.1. Alternances possibles

Ce cycle d'épreuves d'élevage officielles est considéré comme Cycle Libre avec des épreuves séparées pour chaque classe d'âge (4 ans, 5 ans et 6 ans). Il permet :

- à un jeune cheval/poney « polyvalent », de participer parallèlement à des épreuves d'élevage (Cycle Classique ou Cycle Libre) dans les autres disciplines ;
- à un jeune cheval/poney de participer parallèlement à des épreuves régies par le règlement F.F.E., dans la limite prescrite en nombre total de parcours autorisés par jour (art. 32.3 du Règlement Général)

3.1.1.2. Nombre d'épreuves/tours autorisés

3.1.2.1.1 En concours régionaux

Un jeune cheval/poney de 4 ans, 5 ans et 6 ans peut participer dans la même journée à (article 32.3.3 du Règlement Général) :

- deux épreuves Style jeunes chevaux/poneys - Hunter S.H.F. ;
- une épreuve Style jeunes chevaux/poneys - Hunter S.H.F. et une épreuve Hunter F.F.E. ;
- une épreuve Style jeunes chevaux/poneys - Hunter S.H.F. et une épreuve S.H.F. C.S.O. ou S.H.F. Dressage.

3.1.2.1.2 A la Finale nationale

Un jeune cheval/poney de 4 ans, 5 ans et 6 ans ne peut participer dans la même journée qu'à une seule épreuve, toute discipline confondue.

3.2 Participation des cavaliers

3.2.1 Conditions d'accès et participation

Les épreuves Style Jeunes Chevaux - Hunter sont ouvertes à tous les cavaliers titulaires d'une licence Pro ou Amateur.

Les épreuves Style Jeunes Poneys - Hunter sont ouvertes à tous les cavaliers titulaires d'une licence club, amateur ou pro.

3.2.2 Tenue et protection

La tenue est celle prescrite au règlement F.F.E.

Cependant :



- Une veste de concours ou d'équitation est souhaitée **de couleur foncée** ; le blouson F.F.E. homologué et la veste rouge sont tolérés ;
- les gants sont souhaités ;
- **les culottes d'équitation claires (beige, grise, blanche) sont souhaitées, de préférence beige.**
- les éperons à molettes sont interdits.

Sont fortement conseillés les culottes beiges, les cravates de ville pour les hommes, le tour de cou dit « américain » pour les femmes.

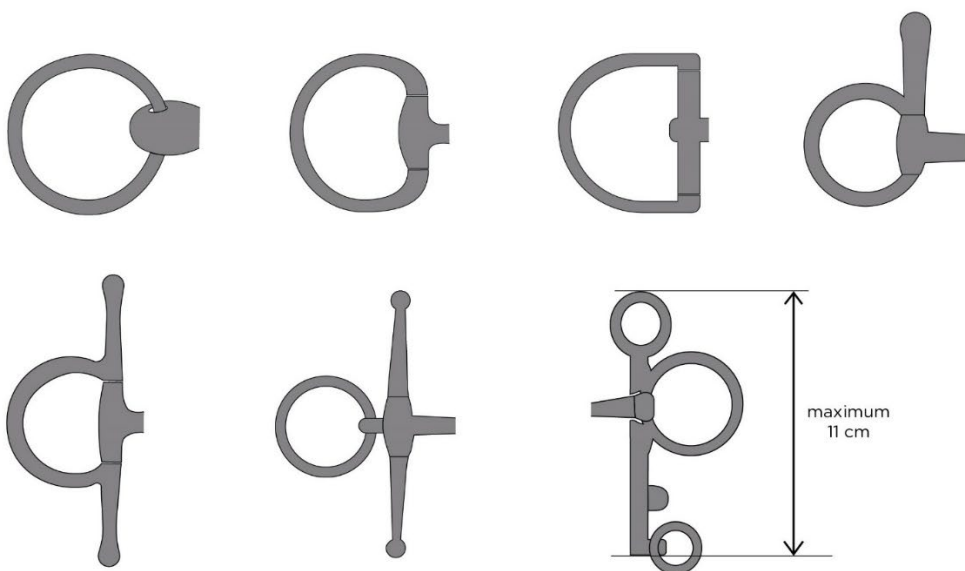
3.3 Harnachement, embouchures et aides du cavalier

3.3.1 Embouchures et muserolles

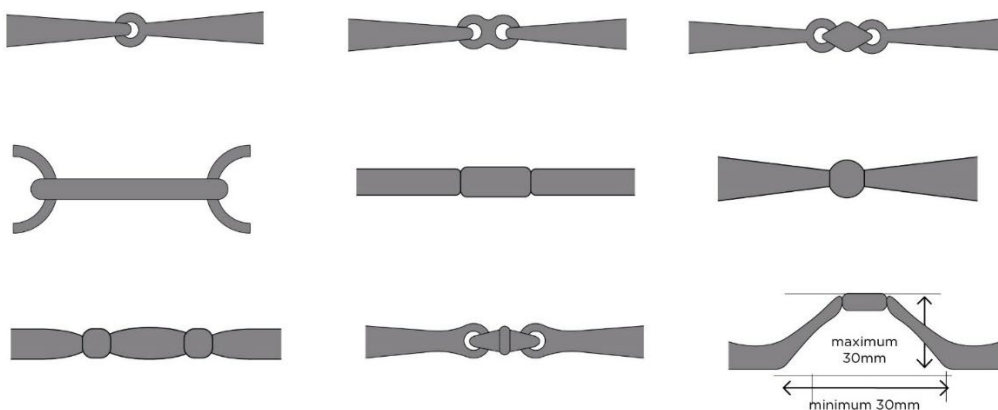
Sont autorisés :

- le filet Chantilly, Verdun ou à aiguilles ;
- le filet simple à une ou deux brisures, filet caoutchouc, cuir ou résine à brisures ou droit, le double canon à double brisures ;
- le Pelham à 4 rênes (toléré) à condition que les branches ne dépassent pas 11 cm.

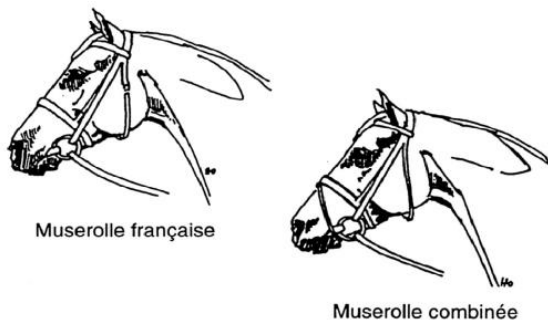
Anneaux de filet :



Canons de filet :



- la muserolle française en cuir est obligatoire, la muserolle combinée faite d'une muserolle française avec lanière passant sous le mors (tolérée) ;



Les muserolles doivent être ajustées sans être trop serrées (cf paragraphe ci-dessous). Un serrage excessif est considéré comme un mauvais traitement et peut entraîner une sanction allant jusqu'à la disqualification.

Contrôle du serrage de la muserolle :

Le contrôle s'effectue entre le chanfrein et la muserolle. La muserolle doit être continue, sans interruption au niveau de l'os nasal.



L'outil de contrôle agréé FEI peut être utilisé pour contrôler le serrage.

- la martingale fixe réglée lâche, sans être élastique (lorsque le cheval à l'encolure normalement placée, la martingale doit aller jusqu'à l'auge) ;
- tapis en forme de la selle uniquement ;

Les cuirs et matériel doivent être sobres, adaptés à la robe du cheval.

3.3.2 Enrênements

Sont interdits :

- tous les autres harnachements non mentionnés ci-dessus et plus particulièrement :
 - les cloches ;
 - la martingale à anneaux ;
 - les rondelles ;
 - la bride.

3.3.3 Protections

Les protections : guêtres conformément au règlement S.H.F. de saut d'obstacles (tolérées) mais doivent rester très discrètes.

Le port de protège-boulets, quels qu'ils soient, est interdit, sur la piste comme sur les terrains de détente dans le cadre des concours SHF Style-Hunter (épreuves régionales et Finales). Une dérogation est accordée pour les concours se déroulant sur les terrains en herbe. Les protège-boulets doivent être conformes au règlement CSO (cf. art. 3.3.3 du Règlement SHF de saut d'obstacles).

3.3.4 Masques et Bonnets

Le bonnet est toléré en épreuves régionales. Lors de la finale, il sera accepté au paddock mais devra être retiré avant d'entrer en piste.



4 DEROULEMENT

4.1 Epreuves régionales

4.1.1 Déroulement

Pour faciliter l'organisation des épreuves SHF, les difficultés techniques des épreuves jeunes chevaux seront calquées sur les épreuves fédérales :

- Style Jeunes chevaux 4 ans- Hunter = Style 3
- Style Jeunes chevaux 5 ans- Hunter = Style 2
- Style Jeunes chevaux 6 ans- Hunter = Style 1

Des épreuves jeunes poneys peuvent également être programmées en respectant les normes techniques (article 5.4.1)

- Style Jeunes Poneys 4 ans – Hunter
- Style Jeunes Poneys 5 ans – Hunter
- Style Jeunes Poneys 6 ans – Hunter

Les organisateurs peuvent programmer le même jour par tranche d'âge :

- soit une épreuve ;
- soit deux épreuves successives nécessitant une seule détente, mais deux engagements distincts.

Dans le cadre d'organisation d'épreuve Style jeunes chevaux uniquement (pas d'épreuve Style jeunes poneys au programme), les jeunes poneys devront partir à la fin de chaque épreuve Style jeunes chevaux - Hunter. Le parcours ne devra pas comporter de combinaisons.

L'année de compétition est définie en deux parties distinctes :

- 1^{ère} partie de saison : entre la semaine 10 et 31 mai
- 2^{ème} partie de saison : entre le 1^{er} juin et la fin de la Finale nationale de Style-Hunter.

4.1.2 Concours Label

Un concours LABEL par région sera proposé pendant la saison, de préférence en 2^{ème} partie de saison. Ce concours offrira des points supplémentaires en fonction des primes obtenues.

Ce concours sera sélectionné pour sa qualité de terrain et du parc d'obstacles « type Hunter ». Un juge référent SHF Hunter devra présider le jury.

La participation à un concours Label n'est pas obligatoire pour la qualification à la Finale nationale.

4.1.3 Primes

Sauf dans le cas de jeunes chevaux concourant dans une épreuve inférieure à leur âge, les jeunes chevaux/poneys titulaires :

- d'une note ≥ 16 bénéficieront d'une 1^{ère} prime
- d'une note ≥ 14 mais < 16 bénéficieront d'une 2^{ème} prime.

Dans le cas d'épreuves successives, faisant l'objet d'engagements séparés, chacun des parcours donnera lieu à l'attribution d'une note et permettra donc l'obtention d'une prime.

4.1.4 Points

Des points sont attribués en fonction des primes obtenues et du niveau de concours :

- **Concours Style – Hunter Jeunes Chevaux/Poneys :**
 - o 1^{ère} prime : 10 points
 - o 2^{ème} prime : 5 points
- **Concours Label Style – Hunter Jeunes Chevaux/Poneys :**
 - o 1^{ère} prime : 15 points
 - o 2^{ème} prime : 10 points



4.2 Finale Jeunes Chevaux

4.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale, le jeune cheval doit à la veille des épreuves :

- Avoir participé à un maximum d'épreuves officielles différent selon son âge :
 - 4 ans : 18 épreuves officielles (SHF/FFE/FEI)
 - 5 ans : 24 épreuves officielles SHF/FFE/FEI
 - 6 ans : 28 épreuves officielles (SHF/FFE/FEI)
- Avoir participé à un minimum de 2 épreuves SHF Style Jeunes Chevaux/Poneys – Hunter dans sa catégorie d'âge
- avoir obtenu, dans la catégorie Style jeunes chevaux - Hunter à laquelle il appartient (4, 5 ou 6 ans) :
 - 20 points

Une prime acquise par un poney dans une épreuve « poneys » compte pour la qualification à la Finale chevaux. Une prime acquise par un poney dans une épreuve « chevaux » compte pour la qualification à la Finale poneys.

4.2.2 Déroulement

Pour chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), la Finale nationale comporte :

- a) une 1^{ère} épreuve, composée de deux tours successifs de 8 obstacles. Pour les chevaux de 5 et 6 ans, le deuxième tour comprendra un saut au trot en supplément.
- b) une 2^{ème} épreuve, composée d'un unique tour comprenant 10 obstacles. L'ordre de départ est donné par le classement inverse du Championnat provisoire (épreuve 1 + modèle).
- c) une épreuve de modèle, distinction et aptitude à la discipline disputée parallèlement faisant l'objet d'une note séparée du protocole et entrant dans le calcul du Championnat à hauteur de 12,5% de la note globale. Le port de la têtère du cheval est obligatoire pour le présenter au modèle. Le présentateur doit obligatoirement porter un casque et une tenue de présentation.

En cas d'affluence lors de la finale, au-delà de 110 partants chevaux et poneys compris, la SHF se réserve le droit de modifier le déroulement du premier jour d'épreuve. Le premier jour de la finale pourra se dérouler comme le second soit : un unique tour comprenant 10 obstacles. Pour les chevaux de 5 et 6 ans, un obstacle pourra être un saut au trot.

4.2.3 Championnat Style jeunes chevaux - Hunter

Les jeunes chevaux sont classés en trois sections :

- ÉLITE STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 16 ;
- EXCELLENT STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 15 et ≤ 16 ;
- TRÈS BON STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 14 et ≤ 15 .

Dans chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), le classement est obtenu à partir des moyennes des notes des 2 épreuves sur 20 coefficient 1 chacune et du modèle coefficient 0,125.

Exemple :

- Jour 1 : 14,5 sur 20 (coef 1)
- Jour 2 : 15,5 sur 20 (coef 1)
- Modèle : 16,5 sur 20 (coef 0,125)

➔ Calcul Championnat :

$$[14,5 + 15,5 + (16,5 \cdot 0,125)] / 2,125$$

- Total Championnat : 15,09 = Excellent



4.3 Finale Jeunes Poneys

4.3.1 Qualification

- Avoir participé à un maximum d'épreuves officielles différent selon son âge :
 - 4 ans : 18 épreuves officielles (SHF/FFE/FEI)
 - 5 ans : 24 épreuves officielles SHF/FFE/FEI)
 - 6 ans : 28 épreuves officielles (SHF/FFE/FEI)
- Avoir participé à un minimum de 2 épreuves SHF Style Jeunes Chevaux/Poneys – Hunter dans sa catégorie d'âge
- avoir obtenu, dans la catégorie Style jeunes poneys - Hunter à laquelle il appartient (4, 5 ou 6 ans) :
 - 20 points

Une prime acquise par un poney dans une épreuve « poneys » compte pour la qualification à la Finale chevaux. Une prime acquise par un poney dans une épreuve « chevaux » compte pour la qualification à la Finale poneys.

4.3.2 Déroulement

Pour chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), la Finale nationale comporte :

- a) une 1^{ère} épreuve, composée de deux tours successifs de 8 obstacles. Pour les poneys de 5 et 6 ans, le deuxième tour comprendra un saut au trot en supplément.
- b) une 2^{ème} épreuve, composée d'un unique tour comprenant 10 obstacles. L'ordre de départ est donné par le classement inverse du Championnat provisoire (épreuve 1 + modèle).
- c) une épreuve de modèle, distinction et aptitude à la discipline, disputée parallèlement, faisant l'objet d'une note séparée du protocole et entrant dans le calcul du Championnat à hauteur de 12,5% de la note globale. Le port de la têtère du cheval est obligatoire pour le présenter au modèle. Le présentateur doit obligatoirement porter un casque et une tenue de présentation.

En cas d'affluence lors de la finale, au-delà de 110 partants, chevaux et poneys compris, la SHF se réserve le droit de modifier le déroulement du premier jour d'épreuve. Le premier jour de la finale pourra se dérouler comme le second, soit : un unique tour comprenant 10 obstacles. Pour les poneys de 5 et 6 ans, un obstacle pourra être un saut au trot.

4.3.3 Championnat Style jeunes poneys - Hunter

Les jeunes poneys sont classés en trois sections :

- ÉLITE STYLE JEUNES PONEYS - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 16 ;
- EXCELLENT STYLE JEUNES PONEYS - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 15 et ≤ 16 ;
- TRÈS BON STYLE JEUNES PONEYS - HUNTER, les chevaux ayant obtenu une moyenne ≥ 14 et ≤ 15 .

Dans chacune des catégories (4, 5 et 6 ans), le classement est obtenu à partir des moyennes des notes des 2 épreuves sur 20, coefficient 1 chacune et du modèle coefficient 0,125.

Exemple :

- Jour 1 : 14,5 sur 20 (coef 1)
- Jour 2 : 15,5 sur 20 (coef 1)
- Modèle : 16,5 sur 20 (coef 0,125)
 - ➔ Calcul Championnat :
 $[14,5 + 15,5 + (16,5 \cdot 0,125)] / 2,125$
- Total Championnat : 15,09 = Excellent

4.4 Dotations

Les montants de chaque niveau de primes feront l'objet d'une publication dans la note financière sur www.shf.eu.



5.1 Définition

Le cheval/poney de Style jeunes chevaux/poneys - Hunter doit avoir un modèle harmonieux et se déplacer doucement dans un équilibre naturel, l'encolure étendue devant lui, décontractée, sans peser à la main.

Il doit être très stable dans son attitude, avoir une cadence régulière, des allures souples et amples.

Il doit paraître appliqué et attentif à son travail.

Il franchit les obstacles dans un style parfait, en montant ses épaules, les deux genoux devant lui, symétriques et à la même hauteur. La tête et l'encolure doivent s'allonger vers l'avant et légèrement vers le bas. Les postérieurs se dégagent bien au-dessus de l'obstacle et la ligne du dessus doit former un arc de cercle parfait du bout du nez à la pointe de la queue. L'obstacle devra être au milieu de la trajectoire de saut.

Le cheval/poney doit rester droit pendant le saut, sans se vriller.

Il doit être propre, le poil brillant, la crinière nattée, la queue nattée ou épilée.

5.2 Exécution, jugement et notation

Le cheval/poney est noté sur 20, résultant de la moyenne d'une note reposant sur le cheval (sur 20) et d'une note reposant sur la réalisation du parcours (sur 20).

Le cheval/poney peut effectuer un grand cercle de départ et d'arrivée. Le cercle est facultatif. La cadence doit rester la même pendant tout le parcours. Le cheval ne doit pas couper ses tournants.

Dans chaque tournant, il doit être au galop sur le bon pied avant le sommet de la courbe.

Trois refus ou désobéissances éliminent. Une chute élimine.

Un refus à l'obstacle ramène automatiquement la note finale à un maximum de 10 sur 20. Deux refus à l'obstacle ramènent automatiquement la note finale à un maximum de 5 sur 20.

5.2.1 Note Parcours :

Les fautes graves entraînent une pénalité de moins 4 à 5 points :

- trajectoire dangereuse ;
- désuni en ligne droite ;
- tournant à faux ou désuni ;
- les 6 ans ne changeant pas de pied.
- Une faute à l'obstacle entraîne une pénalité de moins 4 points de la note globale

Les fautes majeures entraînent une pénalité de moins 2 à 3 points :

- non-conservation de l'allure (5 et 6 ans uniquement) ;
- changement de rythme brutal ;
- petit pied ;
- mauvaise trajectoire ;
- abords de travers, saut de biais, oblique, etc. ;
- les 5 et 6 ans tardifs ne changeant pas de pied ;
- défenses répétées.

Les fautes mineures entraînent une pénalité de moins 0,25 à 2 points :

- tutoiement de l'obstacle ;
- non-conservation d'une cadence régulière ;
- non-conservation de l'allure (4 ans uniquement) ;
- courbe mal tracée (tournant coupé) ;
- changement de pied dans une ligne ou à l'abord ;
- abords près ou grand ;
- les 4 ans ne changeant pas de pied.



5.2.2 Note du cheval :

Elle comprend le modèle, les allures et le style à l'obstacle du cheval/poney.

5.3 Parcours et obstacles

Principes généraux

Le parcours doit être délimité par des plots « départ/arrivée » afin de spécifier le début et la fin du jugement.

Le parcours doit être coulant, au tracé simple, composé de lignes de deux ou trois obstacles à des distances justes et faciles de trois à sept foulées, le double comptant comme un obstacle (avec 2 efforts). Les lignes de trois obstacles sont autorisées avec un minimum de quatre foulées entre chaque obstacle.

Le premier obstacle du parcours doit être un vertical isolé. Les obstacles isolés suivants seront impérativement des oxers.

Le tracé est fait obligatoirement de lignes droites. A la Finale, le parcours du deuxième jour pourra inclure des lignes légèrement en courbe.

Le premier obstacle d'une ligne sera toujours un obstacle type « vertical » et le dernier, un obstacle de type « oxe montant ». Le premier et le dernier obstacle de la ligne sont placés assez loin du tournant de façon à avoir une ligne droite de 20 mètres avant et après la ligne d'obstacles. La première ligne du parcours doit être au minimum de six foulées.

Pour les concours à deux épreuves, le nombre d'obstacles de chaque épreuve ne doit pas dépasser huit (**saut au trot non inclus dans les 8 obstacles**). Si possible, deux parcours différents peuvent être proposés avec les mêmes obstacles. Pour cela, deux jeux de numéros différents (couleur, écriture, etc.) sont préférables pour faciliter la lecture des parcours par les cavaliers. Lors de la Finale nationale, les concurrents pourront réaliser deux parcours différents. Un exemple de parcours Type est proposé à l'article 5.3.2.

Pour les concours à une seule épreuve, le nombre d'obstacles de l'épreuve ne doit pas dépasser onze.

Le parcours peut comporter pour les 5 et 6 ans, un double avec minimum deux foulées pendant toute la saison. Un double de verticaux à deux foulées devra être proposé aux chevaux et poneys de 4 ans **à partir du 1^{er} juin** et à la finale nationale.

Les combinaisons Poneys 4, 5 et 6 ans devront obligatoirement être un double de verticaux à deux foulées. Pour les épreuves Poneys, les lignes ne doivent pas être inférieures à 5 foulées.

Le parcours des chevaux/poneys de 5 et 6 ans devra comporter un saut au trot en deuxième partie de saison afin de les préparer au mieux aux difficultés de la finale nationale. **Le saut au trot sera noté lors du 2^{ème} parcours**. En première partie de saison, il pourra être proposé en option après la ligne d'arrivée.

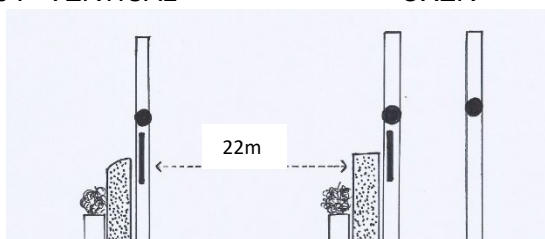
Les obstacles sont appelés, garnis et massifs et comporteront trois plans au moins. La distance entre le premier plan et le troisième plan d'un même obstacle doit être au minimum de 60 cm pour les verticaux. Pour les oxers, un quatrième plan est ajouté derrière.

Les soubassements sont obligatoires. Ils peuvent être remplacés par des ballots de paille ou de copeaux, ou de la moquette.

La distance entre deux obstacles est mesurée du dernier plan du premier obstacle au deuxième plan du deuxième obstacle.

Exemple : VERTICAL

OXER



5.3.1 Tables des côtes et des distances

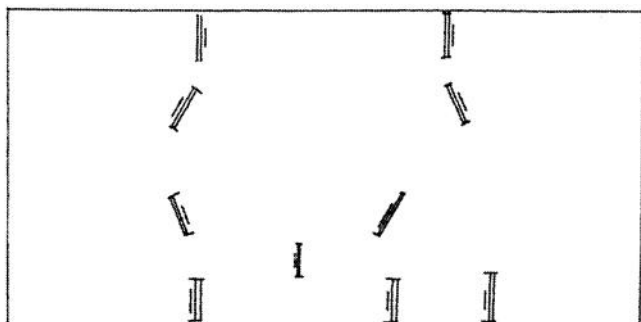
	Hauteur		Largeur	
	Chevaux	Poneys	Chevaux	Poneys
4 ans	0.90 m maximum	0.70 m maximum	1 m environ à la base de l'obstacle	0,80 m
5 ans	1.00 m maximum	0.80 m maximum	1.10 m environ à la base de l'obstacle	0,90 m
6 ans	1.10 m maximum	0.90 m maximum	1.20 m environ à la base de l'obstacle	1 m
Distances				
Deux foulées	10.70 à 11 mètres	9 à 9,50 mètres		
Trois foulées	14 à 14.5 mètres	X		
Quatre foulées	18 mètres	X		
Cinq foulées	22 mètres	19 à 20 mètres		
Six foulées	26 mètres	23 à 24 mètres		
Sept foulées	30 mètres	27 à 28 mètres		

Les distances données ci-dessus sont à respecter au maximum, mesurées au décamètre et à adapter en fonction de la période et du terrain.

Le respect de la cadence et l'équilibre naturel sont plus importants que le respect absolu du contrat de foulées.

5.3.2 Parcours type

EXEMPLE D'EMPLACEMENT DES OBSTACLES POUR UN PARCOURS UNIQUE



JURY

(Subordonné à la configuration du terrain)

Dimension souhaitée du terrain : mini : 80 m par 40 m



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU



